

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU 21 AOÛT 2013

Le 21 août 2013 à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 21 août 2013, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PROBY René, Maire.

Présents :

M. René PROBY, M. Thierry SEMANAZ, Mme Michèle VEYRET, Mme Cosima SEMOUN, M. Ahmed MEITE, Mme Elizabeth PEPELNJAK, M. Michel MEARY-CHABREY, Mme Antonieta PARDO-ALARCON, Mme Salima DJEGHDIR, M. Philippe SERRE, M. Ibrahima DIALLO, Mme Marie-Dominique VITTOZ, Mme Claudette CARRILLO, M. Alain SEGURA, M. Gilles FAURY, M. Franck CLET, M. Pierre GUIDI, Mme Anne-Marie UVIETTA, M. Xavier DENIZOT, Mme Asra WASSFI.

Absents :

Mme Sarah LAPORTE-DAUBE, M. Christophe BRESSON, Mme Ana CORONA-RODRIGUES, Mme Elisabeth LETZ, Mme Brigitte PINEDE, M. Mohamed GAFSI, Mme Agnès BUSCAYRET-MASSOL.

Pouvoirs :

M. David QUEIROS a donné pouvoir à Mme Michèle VEYRET, Mme Elisa MARTIN a donné pouvoir à M. Ibrahima DIALLO, M. Fernand AMBROSIANO a donné pouvoir à Mme Elizabeth PEPELNJAK, Mme Marie-Christine MARCHAIS a donné pouvoir à M. Philippe SERRE, M. Abdallah SHAIK a donné pouvoir à Mme Cosima SEMOUN, M. Kristof DOMENECH-BELTRAN a donné pouvoir à M. Thierry SEMANAZ, M. José ARIAS a donné pouvoir à Mme Salima DJEGHDIR, M. Jean-Paul JARGOT a donné pouvoir à Mme Claudette CARRILLO, Mme Mitra REAZI a donné pouvoir à M. Franck CLET, Mme Véronique BOISSY-MAURIN a donné pouvoir à M. Alain SEGURA, Mme Marie-Christine LAGHROUR a donné pouvoir à M. Pierre GUIDI, M. Georges OUDJAUDI a donné pouvoir à M. Michel MEARY-CHABREY, pour les représenter et voter en leurs lieu et place.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Michèle VEYRET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



1. Administration Générale – Avis sur la composition du Conseil Communautaire.

Rapporteur M. le Maire

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

ACCEPTE

De conserver la dénomination de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole et le siège de la communauté au 3 rue Malakoff à Grenoble pour le nouvel EPCI.

APPROUVE

A compter du 1er janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux, la répartition des délégués au sein de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole et de la communauté de communes des Balcons Sud de Chartreuse telle qu'elle existe aujourd'hui soit 4 sièges.

APPROUVE

A compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, la répartition des délégués communautaires au sein de la communauté selon le tableau ci-après.

DEMANDE

A M. le Préfet de l'Isère de bien vouloir prendre l'arrêté correspondant.

Adoptée à l'unanimité (32 voix)

**Signature du secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 21 août 2013 :**